



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Entreprises



PASSEZ À L'IMPRESSION 3D INDUSTRIELLE

OSEZ L'INDUSTRIE DU FUTUR

► **LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE** ◀

**ENTREPRISES INDUSTRIELLES
ET DE SERVICES À L'INDUSTRIE**

ROBOTIQUE, EXCELLENCE INDUSTRIELLE,
CRÉATION SITE INDUSTRIEL, FABRICATION ADDITIVE,
RÉALITÉ VIRTUELLE...

PARTENAIRES





ÉVALUER



PRODUIRE



CONCEVOIR



PILOTER



MOBILISER

PASSEZ À L'IMPRESSION 3D INDUSTRIELLE

FABRICATION ADDITIVE

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE POUR :

- Comprendre les possibilités offertes par la fabrication additive, une technologie évolutive en matière de procédés, de matériaux, d'avantages, de limites, de marchés, ...
- Déterminer si cette technologie peut avoir un intérêt pour votre entreprise et vos produits en identifiant les pièces aptes à la fabrication additive en fonction de leurs conceptions, leurs usages, leurs fonctionnalités, ...
- Tester une nouvelle approche de conception et de fabrication, sans limite de forme, rapide, sans outillage, avec possibilité d'ajout de fonctions et de personnalisation, ...
- Réaliser une pièce de démonstration (preuve de concept) pour valider la faisabilité de pièces produites par fabrication additive.
- Maîtriser et optimiser le procédé en fonction de vos différents paramètres pour industrialiser cette technologie, de la conception au parachèvement.

LES BÉNÉFICES OBTENUS :

- Maîtrise des champs des possibles de la fabrication additive
- Adaptation aux enjeux de matières et de personnalisation
- Etude technico-économique et validation de la pertinence de l'impression 3D
- Choix d'une technologie/d'un équipement et préparation à l'industrialisation
- Utilisation optimisée de la technologie en vue de produire des pièces industrielles reproductibles en fabrication additive

LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Entreprises (TPE, PME, ETI) industrielles et de services à l'industrie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du programme « Être accompagné dans mon projet Industrie du Futur » co-financé par la Région et l'État.

LES MODALITÉS PRATIQUES

- ✓ Accompagnement sous forme de conseil.
- ✓ Réalisation par des experts dans un panel de prestataires référencés.
- ✓ Prise en charge à 50% sous forme de subvention par la Région et l'État.
- ✓ Aide plafonnée à 16 000 € HT.

www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/industriedufutur

CONTACT

industriedufutur@auvergnerhonealpes-entreprises.fr